

COMPTE RENDU D'AUDIENCE DU 3 JUILLET 2007 AVEC MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE LA POLICE NATIONALE

Le 3 juillet 2007, une délégation du S.I.C.P., composée d'**Olivier BOISTEAUX**, Président, et de **Jean-Paul MEGRET**, Secrétaire National, a été reçue par Monsieur **Frédéric PECHENARD**, Directeur Général de la Police Nationale.

Monsieur **Jean-Paul BACHET**, chargé de mission au cabinet du Directeur général, assistait également à l'entretien.

En propos liminaires, la délégation du S.I.C.P. s'est félicitée de la nomination à ce poste d'un membre du corps des commissaires, en la personne de monsieur PECHENARD.

Au cours de cette audience, qui s'avérait être avant tout une prise de contact, les points suivants ont été abordés.

1/ Les projets de réformes de structure de la Police Nationale

Suite à de multiples articles de presse et rumeurs sur ce thème, le SICP souhaitait obtenir des précisions en la matière. Monsieur le DGPN nous a affirmé qu'aucune réforme de structure n'était à l'ordre du jour, hormis celle décidée en conseil des ministres, le 20 juin 2007, à propos de la fusion de la Direction Centrale des Renseignements Généraux et de la Direction de la Surveillance du Territoire.

Monsieur PECHENARD a expliqué qu'à son sens, la police nationale était en perpétuelle réforme depuis 20 ans et qu'il serait bon, à l'avenir, de rester mesuré dans les réformes de structures, en évaluant notamment leur impact au préalable. Il a profité de notre entretien pour démentir toute modification du nombre de compagnies de CRS ou toute absorption des services d'investigations de sécurité publique par la police judiciaire. Dans ce dernier domaine, il entend repositionner les différents acteurs sur leurs missions originelles et mettre en place des protocoles de saisine en collaboration avec le Ministère de la Justice.

Concernant la fusion des Renseignements Généraux et de la Direction de la Surveillance du Territoire, un groupe de travail destiné à tracer les contours de cette structure a été installé par le DGPN qui s'appuiera sur ces travaux pour présenter ses conclusions sur ce projet à la fin du mois de septembre à madame le Ministre.

Attaché à la consultation de la parité syndicale sur ces thèmes, il nous a indiqué que nous serions reçus si nous le souhaitions par ce groupe de travail. Nous lui avons signalé que nous « planchions » déjà sur des propositions à transmettre en la matière. Nos collègues peuvent donc nous remettre leur contribution écrite par messagerie électronique.

Quelques contours de cette grande direction ont pu être évoqués au cours de cette audience : le traitement judiciaire du terrorisme, le maillage territorial, le positionnement des RGPP ou la sous-direction des courses et jeux, notamment.



Monsieur PECHENARD a également tenu à souligner que le succès d'une telle réforme reposait également sur une bonne gestion de la dimension humaine du dossier. Les commissaires de police, comme les autres fonctionnaires actifs de la police nationale, ne seraient ni dévalorisés ni malmenés dans ce projet. Le nombre global de commissaires de police prévu à l'horizon 2012 n'en sera pas affecté car les disparitions de postes seront compensées par des créations ou des transferts, notamment vers la sécurité publique.

Interrogé sur la future LOPSI, il a réaffirmé les propos tenus lors de l'audience avec madame le Ministre, à savoir une loi orientée d'abord vers des investissements immobiliers et matériels en vue de mieux protéger les fonctionnaires intervenant et de fournir des aides à l'enquête.

Cette prochaine loi ne conduira pas à des augmentations d'effectifs et il s'est montré volontairement vague sur les avancées catégorielles qu'elle pourrait contenir : le projet avancera au cours de l'été.

2/ Le catégoriel des commissaires de police

Nous avons indiqué à monsieur Directeur Général que notre organisation et l'ensemble des commissaires de police ne voulaient pas rester au bord du chemin dans ce domaine, notamment dans le contexte de la future LOPSI II, compte tenu des demandes d'amélioration du dispositif catégoriel lié à notre statut.

Nous avons tenu à évoquer, en premier lieu et principalement, la création urgente d'une allocation logement pour tous les commissaires. Monsieur PECHENARD, que nous avons déjà questionné sur ce thème par le passé lorsqu'il occupait d'autres fonctions, a tenu à souligner qu'il n'avait pas changé d'avis sur ce sujet important à ses yeux : il demeure favorable à ce dispositif car il a déjà pu constater le caractère obsolète du mécanisme des concession de logement. Il a cependant indiqué que des blocages administratifs étaient susceptibles d'exister dans ce dossier, certains responsables du Ministère n'étant pas convaincus d'une telle mesure. Nous avons indiqué que nous comptons très rapidement contacter le cabinet de madame le Ministre sur ce point, ainsi que le conseiller police de monsieur le Premier Ministre.

Nous avons également mis l'accent sur le coût budgétaire modique d'une telle mesure (20 millions d'euros en brut annuel et environ 10 millions d'euros en net) et mis en parallèle ce dossier avec les demandes actuelles des officiers de police dans le cadre de l'apurement de leurs heures supplémentaires. Nous avons donc rappelé que les commissaires de police n'accepteraient pas d'être les laissés-pour-compte de la prochaine LOPSI et qu'ils estimaient, au regard de leur implication dans la gestion des services, que l'enveloppe indemnitaire qui leur était destinée n'était pas à la hauteur des enjeux actuels.

Les autres thèmes liées au catégoriel n'ont pas été oubliés (ISSP, frais de déménagement, échelons 820 et HEBbis, et augmentation du nombre de commissaires divisionnaires, notamment) et nous avons remis officiellement à monsieur PECHENARD un exemplaire de notre comparatif statutaire avec les autres corps de la haute fonction publique, étude disponible sur notre site.



Nous devrions nous rencontrer de nouveau très rapidement, plus particulièrement sur le catégoriel, au cours d'un entretien que nous espérons avant la rentrée de septembre.

3/ L'avenir du corps des commissaires de police

Nous avons tenu à rappeler avec force, une fois encore, notre position sur ce thème. Nous sommes à la fois opposés à la création d'une police à deux corps et à la création d'une école unique à l'E.N.S.P., sur le site de Saint Cyr au Mont d'Or ; les différentes rumeurs et échanges épistolaires récents sur ce thème ne contribuant pas, bien au contraire, à faire avancer le débat.

Sur le premier point, monsieur le Directeur Général a rappelé qu'à ses yeux, un projet de fusion n'aurait pu avoir de sens que dans le cadre d'une fusion avec la Gendarmerie Nationale -pour préciser immédiatement que ce rapprochement ne se ferait pas, selon les termes de la lettre de mission reçue des plus hautes instances politiques.

Il demeure donc un partisan du statu quo, dans une structure à trois corps ayant fait ses preuves jusqu'à présent.

Sur le second point, il a rappelé que si l'E.N.S.O.P. devait être transférée vers une ville universitaire, elle ne pouvait en aucun cas être située sur le site de l'E.N.S.P. En effet, ce site et les capacités de l'école sont insuffisants au moment où l'accent est mis sur la formation continue et sur les stages des partenaires de la sécurité (élus notamment). De plus, selon ses propos, les promotions d'officiers à l'horizon 2012 compteront plusieurs centaines d'élèves. Cependant, compte tenu des études en cours menées par la DGPN sur la question, aucune précision sur le nom de la ville ne nous a été fournie. Il va sans dire que, pour des raisons symboliques, nous sommes opposés au choix de la ville de Lyon afin de ne pas susciter des incompréhensions dans un domaine sensible pour notre corps.

4/ Les frais de représentation

Nous avons profité de cette audience pour remettre un courrier sur ce thème afin de voir reconnue une ligne budgétaire spécifique destinée à financer ce type de frais lorsque les impératifs de communication interne et externe le justifient. Vous pourrez trouver un exemplaire de notre courrier sur notre site (www.commissaires.fr)

5/ La transparence des C.A.P.

En conclusion de notre entretien, nous avons indiqué que nous serions amenés à revoir monsieur PECHENARD sur ce thème lors de la préparation de la prochaine C.A.P. Nous avons tenu à expliquer que nombre de nos collègues se trouvaient désabusés lorsque vient le temps des mutations, du fait du manque de transparence des directions en la matière. A court terme, nous souhaitons saisir la DAPN pour que la liste de l'ensemble des candidats sur les postes soit divulguée à tous les collègues. De même, nous souhaitons que le Procès Verbal de compte rendu de C.A.P. soit accessible plus aisément.



Au terme de cet entretien, n'ayant pas épuisé les thèmes de discussions avec monsieur le Directeur Général, nous sommes convenus de nous revoir à court terme, en particulier pour évoquer, à travers les questions liées au catégoriel des commissaires de police, l'urgence de la mise en œuvre d'une allocation logement.

Le Bureau National

